

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70.117  
Objet

DENOMINATION DES VOIES

DATE DE CONVOCATION

22 novembre 1970

DATE D'AFFICHAGE

28 novembre 1970

Nombre de conseillers  
en exercice 25

Nombre de présents 19

Nombre de votants 23

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix  
le vingt sept novembre à 18 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, Adjoint  
MM. COLLE, NAULIN, BOUDSY, BROTEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, POUGET,  
REIX, DOMEQ, BERLAND, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG, BETOUS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M. BIDEAU par M. de LIPKOWSKI  
Dr. GACHET par M. BUJARD  
M. BOUCHET par M. MATRAS  
Absents : MM. M. TETARD par M. STIPAL

M. VULTAGGIO a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur rend compte des réclamations consécutives  
à des confusions intervenues lors de la distribution du courrier  
dans certaines voies telles notamment :

- la voie joignant l'avenue des Somis à l'Avenue d'Aquitaine
- l'avenue de la Conche du Guy prolongée
- la voie comprise entre le Bd de la Perche et l'avenue Louis

Il importe en conséquence d'attribuer des appellations  
définitives à ces voies.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé et les propositions de M. le Rapporteur,

Considérant qu'il importe de rendre hommage à la mémoire de

- M. Lucien POUILLAIN, Secrétaire Général de la Mairie de  
ROYAN de 1945 à 1960

- M. le Chanoine GUILBAUD (1865-1921)

./.

DECIDE :

- d'attribuer les appellations suivantes aux voies désignées ci-après :

- rue Lucien POUILLAIN, Secrétaire Général de la Mairie de ROYAN de 1945 à 1960, voie partant de l'avenue des Semis et aboutissant à l'avenue d'Aquitaine.

M. POUILLAIN qui fut Secrétaire Général de la mairie pendant quinze années, donna le meilleur de lui-même aux services de la Ville et ce dans une période difficile qui fut celle de la reconstruction. Il travailla pour la renaissance de ROYAN jusqu'à la limite de ses forces.

- Avenue du Chanoine GUILBAUD (1865-1921) aux lieu et place de l'avenue de la Conche du Chay prolongée.

M. le Chanoine GUILBAUD, Curé Royan de Notre Dame de ROYAN de 1907 à 1921, d'une charité et d'une bonté inépuisables, mourut dans un complet dénuement.

La Ville entière assista à ses obsèques et une souscription fut ouverte pour ériger un monument, la concession ayant été offerte par le Conseil Municipal unanime.

- Rd de la Perche, voie partant du Rd de la Perche actuel et aboutissant avenue Louise.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

*Vu pour être annexé  
à l'arrêté préf. oral  
de ce jour.*

La Rochelle, le 26 JAN. 1971

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

L. LALANDE

Pour copie conforme.  
Pour le Préfet et par délégation,  
L'Attaché Chef du 3<sup>e</sup> Bureau :

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué



*AS*  
A. SELARIES

Direction des Finances et  
des Collectivités Locales

3ème Bureau

PG/MB

N° 71 - 104 - 2/3

A R R Ê T É

LE PREFET DE LA CHARENTE-MERITIME  
Officier de la Légion d'Honneur

VU l'article 48 du Code Municipal ;

VU le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif  
aux Hommages Publics ;

VU la délibération du 27 novembre 1970 par laquelle  
le Conseil Municipal de ROYAN a décidé de donner les noms  
de "Rue Lucien Poulain", "Avenue du Chanoine Guilbaud" et  
"Boulevard de la Perche" à des voies de la ville ;

A R R Ê T É

Article 1er. - Est approuvée la délibération susvi-  
sée par laquelle le Conseil Municipal de ROYAN a décidé de  
nommer "Rue Lucien Poulain", "Avenue du Chanoine Guilbaud"  
et "Boulevard de la Perche" des voies de la Cité.

Article 2. - M. le Secrétaire Général de la Préfec-  
ture, M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT, M. le Maire de ROYAN  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution  
du présent arrêté.

POUR AMPLIATION  
Pour le Secrétaire Général  
et par délégation,  
L'Attaché, Chef du 3<sup>e</sup> Bureau,

LA ROCHELLE, le 26 JAN. 1971

LE PREFET,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

L. LALANDE

  
A. SELARIES

